



PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 26 juin, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYSES, maire de Nailloux.

Tous les documents nécessaires au conseil ont été envoyés avec la convocation le 20 juin 2019

Étaient présents : 15 : Anne BORGETTO, Nawal BOUMAHDY, Charlotte CABANER, Lilian CHAUSSON, Didier DATCHARRY, Christian DELMAS, Michel DUTECH, Lison GLEYSES, Delphine LEGRAND, Pierre MARTY, Éva NAUTRÉ, Maurice NICOLAU, Michael OPALA, Armelle TRÉMANT, Antoine ZARAGOZA.

Étaient excusés : 7 : Thierry LATASTE, Anne MENDEZ, Georges MÉRIC, Cécile PAUNA, Agnès SALVATORI, Fabienne SERENE, Daniel VIENNE.

Était absente : 1 : Sabine MORENO.

Pouvoirs : 7 : Thierry LATASTE pouvoir à Pierre MARTY, Anne MENDEZ pouvoir à Lison GLEYSES, Georges MÉRIC pouvoir à Michel DUTECH, Cécile PAUNA pouvoir à Éva NAUTRÉ, Agnès SALVATORI pouvoir à Didier DATCHARRY, Fabienne SERENE pouvoir à Michael OPALA, Daniel VIENNE pouvoir à Charlotte CABANER.

Secrétaire de séance : Pierre MARTY.

Introduction :

MME GLEYSES, maire, donne la parole à M.DATCHARRY.

M.DATCHARRY : M. Patrick DUSSOL est décédé ce 6 juin. Je sais qu'il eut été comblé que ce soit M.DELMAS qui lui succède. MME DUSSOL remercie à la fois le conseil et chacun d'entre vous qui lui avez témoigné votre soutien.

M.DELMAS : je souhaiterais dire un mot aussi. J'ai l'honneur d'être élu à ce conseil et je ne pourrais déceimment pas m'asseoir sans prononcer quelques mots en hommage à monsieur DUSSOL Patrick. Cette place a été ici-même occupée à un moment donné par cet homme connu de nombreux Naillousains qui ont été marqués par sa gentillesse et ses nombreuses autres qualités. Il a participé aux conseils municipaux jusqu'à ce que sa maladie ne lui permette plus. Toujours consciencieux et motivé dans la préparation du conseil, je respecterai sa mémoire en agissant avec autant de sérieux.

Selon l'ordre du jour prévu :

Validation des procès-verbaux des conseils des 24 octobre et 15 novembre 2018.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Délibération 19-059 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le maire rappelle le décès d'un membre du conseil municipal.

Le conseil municipal de la commune doit être composé de 23 membres.

Le nouveau conseiller municipal doit être celui immédiatement après le dernier élu de la liste dont le siège devient vacant, donc le nouveau conseiller municipal en suivant est Monsieur Christian DELMAS.

Le tableau du conseil municipal sera adressé à Monsieur le Préfet.

Monsieur Christian DELMAS est donc appelé à remplacer monsieur Patrick DUSSOL dans ses fonctions de conseiller et au sein des commissions municipales.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Délibération 19-060 : DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020.

Madame le maire informe le conseil que la population de la commune de Nailloux sera recensée en janvier et février 2020.

Elle explique qu'un coordonnateur communal doit être désigné pour l'enquête de recensement de la population. Elle ajoute aussi que des postes d'agents recenseurs seront à créer pour la commune. Le coordonnateur communal sera

l'interlocuteur de l'INSEE lors de la campagne de recensement et il est chargé notamment d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Madame le maire propose à l'assemblée pour remplir cette fonction madame Leilia PARISOT, agent de la collectivité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Délibération 19-061 : CONVENTION EN FAVEUR DE LA GÉNÉRALISATION DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2019/2022

Madame le Maire donne la parole à madame Anne BORGETTO, adjointe en charge de la commission Culture.

MME BORGETTO expose à l'assemblée que depuis 2018, les services de l'Etat et du PETR du Pays Lauragais ont travaillé sur un état des lieux de l'offre existante en matière d'Education Artistique et Culturelle (EAC). Ils ont, sur cette base, la volonté d'initier un nouveau dispositif d'intervention territoriale, afin de coopérer de façon active et concertée autour d'une ambition partagée en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour 100% des jeunes du territoire.

Ce nouveau contrat, à signer entre toutes les collectivités, l'Etat et le PETR, qui a vocation à soutenir les initiatives et créer de nouvelles solidarités territoriales, s'adaptera aux politiques de l'Etat, aux spécificités du territoire et au contexte local et accompagnera les signataires dans la mise en œuvre des projets en cohérence avec les politiques nationales.

Le PETR du Pays Lauragais et l'Etat dans le cadre de ce nouveau dispositif, ont décidé ensemble d'agir pour favoriser l'accès à l'art, à la culture et au patrimoine pour l'ensemble des habitants, notamment pour les enfants, les jeunes et les populations éloignées de l'offre culturelle.

Madame le maire propose à l'assemblée d'approuver le projet de convention et de l'autoriser à signer ladite convention.

M.DELMAS : est-ce que cette convention est élargie aux associations sportives ?

MME BORGETTO : certaines associations qui sont dans le projet, ça dépend des projets. Mais ce doit être en direction de la culture.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

FINANCES

4. Délibération 19-062 : BUDGET PRIMITIF 2019. RECTIFICATION. DM1.

Madame le Maire donne la parole à madame Charlotte CABANER, adjointe en charge de la commission Finances.

MME CABANER expose à l'assemblée que le budget primitif de la commune de l'exercice 2019 doit être repris au motif que le résultat excédentaire de clôture de la section d'investissement du compte administratif 2018 n'a pas été correctement repris. C'est une erreur matérielle.

En effet le résultat de clôture 2018 de l'investissement est de 170 044.82 €. A été repris au BP 2019, un résultat déficitaire de 253 817.56 €, résultat qui prend en compte les restes à réaliser de l'exercice 2018.

Il convient de rectifier pour ne prendre en compte que le résultat excédentaire de 170 044.82 €, les restes à réaliser apparaissant également sur le budget primitif.

De ce fait l'emprunt prévisionnel de 515 000 € est ramené à 90 000 €.

Considérant l'examen favorable de la commission « finances » réunie le 17 juin 2019,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux,

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette proposition suivant tableau ci-après.

Diminution de crédits		Recettes d'investissement	
Dépenses d'investissement			
c.001 solde d'exécution n-1	253 817.56	c.16 emprunts prévisionnels	425 000.00
C.1641 emprunts	182.44		
totaux	254 000.00	totaux	425 000.00

Augmentation de crédits		Recettes d'investissement	
Dépenses d'investissement			
		c.001 solde d'exécution n-1	170 044.82
		c.10222 FCTVA	955.18
		totaux	171 000.00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Délibération 19-063 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2019. DM1.

Madame le Maire donne la parole à madame Charlotte CABANER, adjointe en charge de la commission Finances.

MME CABANER expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à quelques adaptations budgétaires, augmentation des crédits au compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) pour régulariser des situations anciennes et au compte de dépenses 706129 (Redevance à l'agence de l'Eau) la participation de la commune étant légèrement supérieure aux estimations connues.

Fonctionnement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
c.604 Achat de prestations	2 000.00	
c.673 Titres annulés sur exercices antérieurs		1 000.00
c.014 atténuation de produits c.706129 Redevance à l'agence de l'eau		1 000.00
totaux	2 000.00	2 000.00

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux, Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette proposition.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Délibération 19-064 : REVALORISATION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Madame le Maire donne la parole à madame Charlotte CABANER, adjointe en charge de la commission Finances.

MME CABANER expose à l'assemblée que par délibération en date du 13 décembre 2012, le conseil municipal a institué la PFAC sur le territoire communal avec des tarifs différenciés suivant les catégories.

Elle rappelle que le plafond légal de la PFAC et de la PFAC de la catégorie « Assimilés domestiques » est fixé à 80% du coût de la fourniture et de pose d'une installation d'épuration individuelle réglementaire ou de sa mise en conformité. Les coûts d'une telle installation s'échelonnent suivant les catégories de 5 000 € TTC à 15 000 € TTC.

Les tarifs de la PFAC n'avaient pas été revalorisés depuis son institution en 2012.

Considérant l'avis favorable de la commission « finances » en date du 17 juin 2019

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux, Madame le Maire propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs d'une valeur de 10% à compter du 1^{er} juillet 2019, en arrondissant les tarifs HT pour une meilleure gestion comptable.

TABLEAU N°1: PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EAUX USEES DOMESTIQUES									
Désignation	Unité	Participation par unité HT							
		Construction postérieure à la mise en service du réseau				Construction existante à la mise en service du réseau			
		HT	HT +10%	propo	pour info TTC	HT	HT+10%	propo	pour info TTC
Habitations	une	3 177,57	3 495.33	3 495	3 850	1 869,16	2 056.08	2 056	2 260
Immeuble de logements ou groupé d'habitations	du 1er au 5ième logement	3 177,57	3 495.33	3 495	3 850	1 869,16	2 056.08	2 056	2 260
	du 6ième au 15ième logement	1 869,16	2 056.08	2 056	2 260	934,58	1 028.04	1 028	1 130

du 16ième au 25ième logement	1 121,50	1 233.65	1 233	1 350	467,29	514.02	514	570
<p>au-delà du 25ième logement il sera fixé pour chaque projet par délibération spécifique un montant de PFAC qui sera calculé de manière à ne pas dépasser le seuil de 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'épuration réglementaire.</p>								

TABLEAU N°2: PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EAUX USEES ASSIMILEES DOMESTIQUES

Catégorie	Désignation	Unité	Participation par unité HT							
			Construction postérieure à la mise en service du réseau				Construction existante à la mise en service du réseau			
			HT	HT + 10%	propo	pour info TTC	HT	HT + 10%	propo	pour info TTC
Commerce de détail	Activités de commerce de détail, c'est-à-dire de vente au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages ;	Par employé jusqu'à 2	934.58	1 028.04	1 028	1 130.80	233.64	257	257	282.70
		Au-delà par employé	467.29	514.02	514	565.40	140.19	154.21	154	169.40
		<p>au-delà de 500 m² de surface commerciale, il sera fixé pour chaque projet par délibération spécifique un montant de PFAC assimilée domestique qui sera calculé de manière à ne pas dépasser le seuil de 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'épuration réglementaire.</p>								
Services de soins et propreté	Activités de services contribuant aux soins d'hygiène des personnes, laveries automatiques, nettoyage à sec de vêtements, coiffure, établissements de bains-douches	par poste de travail jusqu'à 5 postes de travail	934.58	1 028.04	1 028	1 131	233.64	257	257	282.70
		du 6ième au 10ième poste de travail	700.93	771.02	771	848.10	140.19	154.21	154	169.40

Hébergement	Activités d'hôtellerie, résidences de tourisme, camping et caravanage, parcs résidentiels de loisirs, centres de soins médicaux ou sociaux pour de courts ou de longs séjours, congrégations religieuses, hébergement de militaires, hébergement d'étudiants ou de travailleurs pour de longs séjours, centres pénitenciers ;	de la 1ère à la 10ième chambre	934.58	1 028.04	1 028	1 130.80	233.64	257	257	282.70
		de la 11ième à la 20ième chambre	700.93	771.02	771	848.10	140.19	154.21	154	169.40
		à partir de la 21ième chambre il sera fixé pour chaque projet par délibération spécifique un montant de PFAC assimilée domestique qui sera calculé de manière à ne pas dépasser le seuil de 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'épuration réglementaire.								
Restauration	Activités de restauration, qu'il s'agisse de restaurants traditionnels, de self-services ou d'établissements proposant des plats à emporter	par couvert y compris les terrasses de 1 à 20 couverts	467.29	514.02	514	565.40	116.82	128.50	128	140.80
		du 21ième au 40ième couvert par couvert supplémentaire	327.1	359.81	340	374	70.09	77.10	77	84.70
		au-delà du 40ième couvert il sera fixé pour chaque projet par délibération spécifique un montant de PFAC assimilée domestique qui sera calculé de manière à ne pas dépasser le seuil de 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'épuration réglementaire.								

Services administratifs, Siège social, services au public	Activités administratives et financières de commerce de gros, de poste et de courrier, de services financiers et d'assurances, de services de caisses de retraite, de services juridiques et comptables, activités immobilières ; Activités de sièges sociaux ; Activités de services au public ou aux industries comme les activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et d'analyses techniques, activités de publicité et d'études de marché, activités de fournitures de contrats de location et de location bail, activités de service dans le domaine de l'emploi, activités des agences de voyage et des services de réservation	Par employé	467.29	514.02	514	565.4	140.19	154.21	154	169.40
au-delà de 500 m ² de surface de bureau, il sera fixé pour chaque projet par délibération spécifique un montant de PFAC assimilée domestique qui sera calculé de manière à ne pas dépasser le seuil de 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'épuration réglementaire										
Autres activités	Pour toutes les autres activités créant des eaux usées assimilées domestiques non référencées dans le tableau ci-dessus	Par employé	467.29	514.02	514	656.40	23.36	25.70	26	28.60

		Par personne autorisée	46.73	51.40	51	56.10	9.35	10.28	10	11
		<p>au-delà de 300 m² de surface de plancher, il sera fixé pour chaque projet en fonction de sa nature par délibération spécifique un montant de PFAC assimilée domestique qui sera calculé de manière à ne pas dépasser le seuil de 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'épuration réglementaire.</p>								

M.OPALA : comme je l'ai dit en commission finances, je trouve que 10 % ça fait une grande augmentation d'un coup, surtout avec une application en juillet, dans 4 jours. On aurait pu faire 5 % en janvier et 5% en 2021, ça aurait été plus visible pour les Naillousains. Après, en commission finances on n'a pas regardé les tableaux car on ne les a pas eu.

MME CABANER : on avait seulement les précédents.

M.OPALA : je pense qu'il serait judicieux de regarder la superficie du logement par exemple, et sur les autres cantons, ou le nombre d'habitants.

MME CABANER : c'est pour garder une estimation. Les commerçants ont des déclarations, ce n'est pas à nous de les contrôler. C'est points ont été pris au niveau national, ce n'est pas par rapport aux Naillousains.

M.OPALA : je pense qu'il faudrait rééquilibrer ces tableaux et c'est à voir en commission, car on ne va pas les voir maintenant. Ce n'est pas aux Naillousains de payer.

MME CABANER : les Naillousains ils ont payé une fois qu'ils sont arrivés.

M.OPALA : oui mais on a des vieux logements et s'ils se raccordent au réseau, ils devront payer. Je trouve le laps de temps trop court.

La délibération est approuvée à 18 voix POUR, 3 CONTRE, et 1 Abstention.

7. Délibération 19-065 : ACCUEIL INNOVANT À LA MÉDIATHÈQUE. PROJET « CONTE-MOI LA LUNE ET LES ÉTOILES ». DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC.

Madame le Maire donne la parole à madame Anne BORGETTO, adjointe en charge de la commission Culture.

MME BORGETTO expose à l'assemblée que la médiathèque a préparé pour le second semestre 2019 un programme innovant d'animations, ateliers, expositions en direction du jeune public scolarisé, essentiellement tourné vers la découverte de la lune et des étoiles. S'agissant de contenus littéraires, ils développent également un côté scientifique particulièrement intéressant pour le jeune public.

Le coût global de ces actions municipales a été chiffré à la somme de 1 916 euros pour lesquelles la DRAC est susceptible d'accorder une subvention à hauteur de 50% du montant HT.

Les crédits de cette dépense sont inscrits au BP 2019.

Madame le maire demande à l'assemblée d'autoriser le programme et la demande de subvention en direction de la DRAC.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Madame le Maire donne la parole à M.REFLOCH, DGS de la mairie, afin qu'il donne des explications détaillées.

M.REFLOCH, DGS : en ce qui concerne deux points, on a pris en compte qu'un agent prenait la retraite au 30 juin, et que ses heures, 35 h, allaient être réparties entre des agents de façon à ce que les temps non complets progressent un peu plus.

MME GLEYSSES : à savoir que c'est aussi une demande d'augmentation d'heures des agents qui étaient à 28h par exemple, ça ne leur a pas été imposé.

M.REFLOCH : les 35h effectuées par l'agent qui part à la retraite ne sont pas intégralement distribuées, on en redistribue que 28. C'est pourquoi, sur le point 8, l'agent qui est affecté aux écoles qui est en CDD et à 30 h passerait à 32 h. Et bien sûr, on prend en compte les demandes des agents, leur planning, tout ce qui permet d'aménager cette augmentation d'heures. Parfois, c'est une fin de non-recevoir car les agents aussi ont leurs occupations.

M.DATCHARRY : on parle d'un autre départ à la retraite en point 10, c'est le même ?

M.REFLOCH : il y a deux départs à la retraite. Ce sont des augmentations d'heures suite aux départs à la retraite.

8. Délibération 19-066 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE À TEMPS NON COMPLET 32 HEURES POUR UNE DURÉE D'UN AN

Madame le Maire expose au conseil la nécessité pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services des écoles, d'ouvrir un poste d'adjoint technique non titulaire à temps non complet – 32 heures pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019.

L'agent percevra la rémunération afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, IB 348.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9. Délibération 19-067 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE À TEMPS NON COMPLET 31 HEURES POUR UNE DURÉE D'UN AN

Madame le Maire expose au conseil la nécessité pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services des écoles, d'ouvrir un poste d'adjoint technique non titulaire à temps non complet – 31 heures pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019.

L'agent percevra la rémunération afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, IB 348.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10. Délibération 19-068 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE À TEMPS NON COMPLET 25 HEURES POUR UNE DURÉE D'UN AN

Madame le Maire expose au conseil la nécessité pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services des écoles, d'ouvrir un poste d'adjoint technique non titulaire à temps non complet – 25 heures pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019.

L'agent percevra la rémunération afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, IB 348.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M.REFLOCH : pour les points 11 et 12, c'est une personne en contrat annuel, CDD. On vous propose de renouveler pour 12 mois son contrat.

M.DATCHARRY : ce seront des gens que nous serons appelés à renouveler dans 12 mois ?

M.REFLOCH : sur le principe des CDD, c'est ça.

11. Délibération 19-069 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE À TEMPS NON COMPLET 32 HEURES POUR UNE DURÉE D'UN AN

Madame le Maire expose au conseil la nécessité pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à l'école maternelle, d'ouvrir un poste d'adjoint technique non titulaire à temps non complet – 32 heures pour une durée d'un an à compter du 29 août 2019.

L'agent percevra la rémunération afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, IB 348.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

12. Délibération 19-070 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE À TEMPS COMPLET POUR UNE DURÉE D'UN AN

Madame le Maire expose au conseil la nécessité pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services des écoles, d'ouvrir un poste d'adjoint technique non titulaire à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019.

L'agent percevra la rémunération afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, IB 348.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

13. Délibération 19-071: CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE NON TITULAIRE À TEMPS NON COMPLET 30 HEURES POUR UNE DURÉE D'UN AN

Madame le maire rappelle à l'assemblée les subventions accordées pour 35 heures d'extension lors de demande de crédit à l'Etat pour le projet d'extension et d'adaptation des horaires d'ouverture de la médiathèque.

Madame le Maire expose au conseil la nécessité afin de maintenir les horaires d'ouvertures de la médiathèque, d'ouvrir un poste d'adjoint technique non titulaire à temps non complet – 30 heures pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019. L'agent percevra la rémunération afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine, IB 348.

M.REFLOCH :c'est aussi une augmentation d'heures suite au départ à la retraite d'un agent de la médiathèque.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

14. Délibération 19-072 : AVANCEMENTS DE GRADE 2019 – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE

Madame le Maire indique que les agents territoriaux peuvent prétendre à des avancements de grade s'ils remplissent les conditions pour être promus au grade supérieur.

Elle rappelle la délibération qui fixe le taux de promotion à 100 %, les agents peuvent donc être promus.

Elle précise que la Commission Administrative Paritaire du CDG 31 a été saisie.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis sur la création des postes selon le tableau ci-dessous à compter du 1er juillet 2019. Parallèlement à ces créations de poste, il sera procédé à la suppression des postes actuellement pourvus par les agents.

Ancien grade à supprimer				Nouveau grade d'affectation			
Nombre de poste	Grade	Catégorie	Durée hebdo	Nombre de poste	Grade	Catégorie	Durée hebdo
2	Adjoint administratif ppl 2 ^{ème} classe	C	TC	2	Adjoint administratif ppl 1 ^{ère} classe	C	TC

La délibération est approuvée à l'unanimité.

15. Délibération 19-073 : SUPPRESSION DE POSTES ET CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de supprimer 2 postes d'adjoint technique à temps non complet - 32h00 afin de créer deux postes à 35h00 suite à un surcroît de travail au service des écoles à compter du 1^{er} septembre 2019.

M.REFLOCH : la terminologie est un peu différente et elle s'explique par le fait qu'il s'agit de CDI et donc le changement d'heures fait que les postes doivent être supprimés pour être créés avec le nombre de 35 h. C'est encore dans le cadre du départ à la retraite et de la répartition des heures. Même chose pour la délibération suivante.

M.OPALA : les équivalents temps plein ne bougent pas.

M.REFLOCH : non il y en a moins vu que c'est de la répartition d'heures.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

16. Délibération 19-074 : SUPPRESSION D'UN POSTE ET CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de supprimer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet - 28h00 afin de créer un poste à temps non complet - 30h00 suite à un surcroît de travail au service des écoles à compter du 1^{er} septembre 2019.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

17. Délibération 19-075 : CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Madame le Maire donne la parole à **MME LEGRAND**, élue en charge de la commission citoyenneté, qui explique au conseil que suite à la mise en place dans la commune des JOBS D'ETE pour les jeunes de 16 à 17 ans révolus, il y aurait lieu, de créer 15 emplois saisonniers maximum d'agent polyvalent à temps complet.

M.DATCHARRY : il y a eu combien de candidats cette année ?

MME LEGRAND : environ 28-29.

M.DATCHARRY : il y a peut-être un moment où il faudra augmenter le nombre ?

MME LEGRAND : il y a déjà le fait qu'il faut occuper ces jeunes qui sont là et qui travaillent réellement, sachant que les agents sont eux-mêmes en congés, donc il faut pouvoir accueillir dans les services. C'est vrai qu'il y a beaucoup de demandes, après entre ceux qui trouvent un emploi aux maïs par exemple, et ceux qui finalement disent « non je ne pourrai pas être disponible car je pars en vacances avec mes parents ». En fait ça réduit considérablement les jeunes qui demandent. Et il y a ceux qui ne sont pas de la commune.

M.DATCHARRY : donc, en fait les 15 pris sont ceux qui correspondent aux critères. Vous comptez le nombre total de candidatures je croyais que les 30 étaient ceux qui étaient déjà entrés dans les critères.

MME LEGRAND : oui, j'ai compté les candidatures déposées. Autre point aussi, il faut aussi considérer l'âge. Et on essaye aussi de voir la mixité, ce qui est important. Cette année on a eu beaucoup de dossiers de garçons.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

18. Délibération 19-076 : CRÉATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR DE SERVICES TECHNIQUES

MME GLEYESSES, maire : avant d'entrer dans le détail je souhaite vous expliquer pourquoi cette délibération. J'ai reçu plusieurs fois avec le DGS, le directeur des services techniques (DST) depuis son recrutement car ça n'allait pas, son mode de fonctionnement n'allait pas. Je lui ai demandé de s'améliorer à plusieurs reprises, il n'en a pas tenu compte, c'était sans résultats. Donc, j'ai pris la décision de le relever de ses fonctions de DST de la commune, et j'ai appris lundi qu'il avait été recruté sur un autre poste dans une autre commune. Donc, il va quitter la collectivité au 1^{er} août. Il y a eu une réorganisation des services techniques avec l'appui du DGS et de M.MARTY car élu en charge des services techniques et en attendant le recrutement il y a des actions mises en place. Le personnel mairie a été averti de ces changements. C'est pourquoi je voulais faire le point.

Madame le Maire rappelle la délibération n°17-027 du 30/03/2017 ouvrant un poste de technicien pour exercer les fonctions de Directeur des Services Techniques.

Elle précise que la personne recrutée en septembre 2017, était un agent de catégorie C et qu'aucun technicien n'a été recruté. Il convient ainsi, en régularisation, de fermer ce poste.

Toutefois l'agent actuellement en poste ayant obtenu une mutation, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Madame le Maire propose ainsi à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent de Directeur des Services Techniques à temps plein,
- d'ouvrir l'emploi aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des techniciens (cat B) ou agents de maîtrise

(cat C).

L'agent affecté à cet emploi sera chargé de la direction des services techniques municipaux.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Le poste sera à pourvoir à compter du 01/09/2019.

Le conseil municipal est informé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la commune de Nailloux pourra recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à la vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'1 an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Madame le Maire recrutera l'agent affecté à ce poste.

Il s'agit d'une nouvelle situation de recrutement. La délibération sera adressée au Centre de Gestion afin que publicité en soit faite au niveau national.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

URBANISME

19. Délibération 19-077 : RÉGULARISATION PARCELLE C 1869 CONSTITUTIVE DE LA VOIRIE RUE DES AGRICULTEURS

Madame le Maire donne la parole à monsieur Pierre MARTY, adjoint.

M.MARTY rappelle le contexte :

La commune de Nailloux avait acheté la maison SARDEING en février 2012.

A la suite de cet achat, la commune avait procédé à la démolition du bâtiment et redivisé l'unité foncière achetée pour en effectuer la vente, en 2013, à la Banque Populaire afin qu'elle édifie une agence bancaire.

Or, la parcelle correspondant à l'élargissement de la rue des Agriculteurs a été incluse à la vente au profit de la Banque Populaire alors qu'il s'agit d'une bande de roulement ouverte à la circulation publique.

Aussi, il convient de régulariser la propriété foncière de la parcelle cadastrée section C n°1869 de 31m² constitutive de la rue des Agriculteurs.

Il est proposé une rétrocession à la commune de Nailloux de la parcelle C 1869 constitutive de la voirie. Cette décision sera entérinée par le conseil d'administration de la Banque Populaire lors de sa séance du 1^{er} juillet 2019. Un accord de principe écrit nous permet de soumettre cette question au conseil municipal dès à présent.

Cette rétrocession s'effectue au montant d'un euro (1€). Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement sur ce dossier.

M.OPALA : ça fait partie des nombreuses régularisations qu'on a fait, mais ce sont des erreurs de l'ancien service urbanisme. Et même en conseil municipal vous avez voté la cession à la Banque populaire, il y a les parcelles répertoriées et à l'époque on savait que ça avait été acheté pour élargir la Rue des agriculteurs. Donc c'est dommage de ne pas s'en être rendu compte avant. Pour toutes ces parcelles régularisées, les frais notariés coûtent à la commune, donc il faudrait savoir les frais qu'on a sur ces parcelles car ce n'est pas qu'un euro. Ensuite, le délai, les actes c'est très long donc savoir

comment ça va se passer pour les futurs projets sur la Rue des agriculteurs pour pouvoir travailler dessus.

MME CABANER : dès lors qu'il y a accord entre les deux parties, la banque ne sera pas refaite, nous sommes engagés. Dès qu'on va signer l'acte on sera propriétaire, donc il n'y a pas d'anomalie.

M.OPALA : officiellement on est propriétaire quand on a l'acte notarié, pas par accord des deux parties.

MME CABANER : par sous-seing. Pas par l'acte notarié, ce sont deux choses différentes.

M.OPALA : donc il n'y a pas besoin de passer par l'acte.

MME CABANER : si mais d'abord il y a le sous-seing, mais dès lors que le sous-seing est fait, l'engagement aussi. De plus on est le service public, ce ne sont pas des personnes privées.

M.OPALA : donc ça met du temps pour avoir les actes et il faut accélérer les choses sur les actes et les régularisations.

MME BOUMAHDI : le plus important ce sont les régularisations, les frais de notaire ne sont pas très élevés.

MME GLEYES : ils sont de 90€.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

MME GLEYES : une information : l'annulation de la fête de l'école maternelle a été décidée avec la directrice de l'école et les parents d'élèves. Elle est reportée à la semaine prochaine en raison de la canicule.

Seconde information : un recensement des personnes âgées a été effectué au sein du CCAS. L'appel journalier sera fait sur une liste précise et avec le déplacement du policier municipal si les personnes ne répondent pas.

Je donne la parole à MME LEGRAND, élue en charge de la commission citoyenneté pour un bilan du passeport du civisme avec appui d'un power point.

MME LEGRAND : j'ai décidé de faire le bilan du passeport du civisme en sachant qu'il me manque encore deux éléments. Le passeport du civisme est une initiative de la commune de Talmont-Saint-Hilaire, à la suite des attentats. C'est un succès qui a conduit à la création d'une association, l'Association des Maires pour le Civisme (AMC), à laquelle on a adhéré en juin 2018. L'idée est de comprendre les valeurs du civisme en créant un guide pratique à destination des élèves de CM2, avec un parcours d'une dizaine de questions et d'actions citoyennes à réaliser collectivement ou individuellement tout au long de l'année scolaire, et c'est autour de 5 piliers obligatoires.

Le passeport du civisme sur Nailloux, c'est d'abord une équipe et ensuite monter un projet. Nous avons eu la chance d'avoir une équipe de personnes qui ont monté le projet et qui ont eu plaisir à travailler ensemble. Les partenaires étaient la mairie, la communauté de communes par le biais de l'ALAE, l'école J.ROSTAND, l'association des anciens combattants, l'office de tourisme, le comité du souvenir français du Lauragais, le Secours populaire son antenne de Nailloux, et l'USI l'union de secours et d'intervention 31 ainsi que la maison de retraite La Thésauque. On a eu des réunions de préparation, on a beaucoup travaillé tous ensemble, et ce à partir d'avril 2018 pour une remise en octobre.

Sur Nailloux, nous avons 2 classes à double niveaux, donc nous avons fait le choix de prendre aussi ces classes CM1-CM2 et les classes de CM2.

Pour le passeport du civisme, il y a 5 piliers obligatoires :

- la mémoire,
- la solidarité,
- le patrimoine,
- la protection du citoyen
- la préservation de l'environnement,

auxquels on a ajouté, 2 autres piliers : prendre soin de ses aînés et connaître les valeurs de la République, ce qui est fondamental pour nous tous.

Il y a 8 missions individuelles ou collectives, qui ont été proposées aux enfants, et ce, de novembre 2018, c'est-à-dire à partir de la première commémoration, jusqu'à mai 2019, la dernière en date étant le rallye du patrimoine. Il faut ajouter aux partenaires les services techniques de la mairie et notamment pour la question environnement. Nous étions au total 10 ambassadeurs.

D'abord le passeport du civisme c'est une remise, donc une rencontre des enfants avec tous les acteurs du projet, c'était le 16 octobre à l'école J.ROSTAND. Ils ont eu droit à des discours, et une jolie photo avec un article dans la presse. Au début, les enseignants nous ont dit qu'ils s'étaient lancés dans l'aventure sans trop savoir où ils allaient et au fur et à mesure, ils ont été apaisés et hyper motivés pour faire les missions.

- Le passeport du civisme c'est d'abord un travail de mémoire, ils ont d'abord pensé à cartographier des monuments aux morts des villages, Nailloux bien sûr, Montgeard, Seyre et Monestrol. C'est aussi la participation à une commémoration au choix de l'élève.

- C'est aussi une action « prendre soin de ses aînés » qui s'est tenue en janvier, donc c'était une action sur 3 lundis après-midi en janvier 2019, avec 30 résidents de l'EHPAD. Le but étant de discuter, de jouer, de chanter, de créer du lien. Alors on a eu un retour, une information qui nous a été remontée, on n'a pas vu le courrier, c'est l'enfant d'une des résidents qui a envoyé un courrier pour remercier du projet des enseignants et c'est un courrier individuel pour remercier la petite fille qui a passé du temps avec sa maman. Apparemment c'était extrêmement touchant. C'était un moment fort cette rencontre avec les aînés.

- Ensuite, l'action qui s'est faite en collaboration de l'agent technique Marylène, c'était le nettoyage et les plantations au niveau de la commune. Avec cette action, ils ont réalisé, encadrés par Marylène, un nettoyage aux abords de l'école et planté des bulbes tout autour de l'école et ça leur a beaucoup plu. On a fait remonter que certains enfants après le nettoyage étaient frustrés et déçus, car après ils ont retrouvés des mégots et des déchets, après ce travail fatiguant, et le temps et l'énergie dépensés. Donc on a pensé pour la prochaine fois, qu'avec le nettoyage on leur fera réaliser des panneaux, faire quelque chose qui permettra peut-être aux adultes d'avoir un meilleur comportement. Et les messages passent beaucoup mieux par les enfants aux adultes.

- Ensuite ils sont venus en mairie rencontrer madame le maire et des élus. On a évoqué avec eux les devoirs de la République mais aussi on leur a expliqué comment se déroulaient les élections, ça c'était aussi en collaboration avec les services qui étaient présents. On a aussi répondu à leurs questions, j'ai quelques questions ici, il y avait des questions préparées par les classes, des questions personnelles, et celles qu'ils appelaient « autour du métier », donc évidemment la première chose expliquée par madame GLEYESSES, c'est que ce n'est pas un métier mais une fonction. C'est un concept qu'ils ont eu du mal à comprendre. Et après des questions plus générales sur la citoyenneté. On a reçu 2 groupes, et il y avait des questions comme « pourquoi est-ce que ça vous plaît d'être maire ? » « qu'est-ce que vous aimez le plus dans votre rôle de maire ? » « est-ce que vous habitez Nailloux ? », alors on a eu aussi, et ça nous a fait rire « est-ce que vous avez un employé de mairie préféré ? ». Ensuite il y a eu des questions « avez-vous un métier ? du temps de libre ? ... » c'était très divers. On leur a aussi, quand ils venaient dans la salle du conseil municipal, expliqué comment se déroule une séance. Alors les deux groupes nous ont demandé s'il y aurait un autre passeport du civisme parce qu'ils ont trouvé que c'était très bien. Le premier groupe a réalisé des panneaux que vous allez pouvoir voir au fond de la salle après la séance. Dans le support orange, les élèves de ce premier groupe ont émis l'idée de faire la visite des services et rencontrer les personnels. Donc ça a été fait, on a pris en compte leur demande, et donc c'est seulement le second groupe qui a fait le tour des services administratifs, en 3 groupes.

- Et, une autre action qui a été très appréciée, c'est celle organisée avec l'ALAE et l'office de tourisme, le rallye du patrimoine. Ce qui a permis aux enfants de découvrir Nailloux. Ils ont beaucoup apprécié d'entrer dans l'histoire, ils ont été ravis de leur dernière mission.

- Enfin, le passeport du civisme c'est aussi porter secours et se protéger. Cette action s'est faite avec l'USI sur le temps scolaire, 4 matinées par classe.

- Une autre mission pour laquelle on n'a pas pu récupérer de photos, c'est savoir donner, donc participer à un don au profit du Secours populaire. Les enfants et leur famille ont été extrêmement généreux, c'est ce que nous ont dit les enseignants. Chaque jour il fallait monter les cartons, il fallait stocker, c'étaient des cartons de jouets en très bon état, des denrées alimentaires et des produits d'hygiène. En proposant cette action, nous souhaitions donner la possibilité aux enfants de prendre connaissance de l'existence du Secours populaire, de manière à ce que si dans leur famille ou entourage il y a un besoin de faire appel au Secours populaire, ils puissent être orientés.

Comme on l'avait annoncé dans le document, on a clôturé les passeports du civisme le 25 mai. Initialement, on avait imaginé toute une journée citoyenne et pas seulement avec les enfants CM1-CM2. Et pour différentes raisons, on a dû réduire la journée, et on a souhaité le 25 mai pour la journée citoyenne maintenir les actions au bénéfice à la fois des enfants CM1-CM2 mais aussi pour l'ensemble des élèves de l'élémentaire. On n'a pas eu de chance car la météo était mauvaise. On a eu moins de monde qu'escompté. On a fait la remise des diplômes aux élèves présents et l'après-midi il y a eu des activités sportives ouvertes à tous organisées par M.LAGRANGE afin de promouvoir le sport comme outil d'éducation. Ensuite, une autre activité aussi ouverte à tous les enfants, « imaginer Nailloux en 2050 », ça a été très productif. Les enfants ont créé une boîte qu'ils ont appelée « capsule temporelle » dans laquelle il y a les propositions.

M.LAGRANGE a fait un retour, il a trouvé les enfants très impliqués, mais ils ont vu une différence entre les enfants du passeport du civisme et les autres. Les enfants ont compris ce qu'on leur demandait, ils comprenaient les termes employés, ils ont eu des interventions très à-propos, ils n'avaient pas d'idées saugrenues. Ils avaient par exemple des idées comme manger sainement, se rapprocher des autres, l'économie d'énergie, les maisons collectives pour le vivre ensemble. Ils ont beaucoup expliqué qu'ils voulaient vivre ensemble, être dans la solidarité, ce sont des termes qui sont

revenus. Pour M. LAGRANGE, ces échanges étaient un vrai bonheur. La seule déception qu'ils ont eu c'est ne pas avoir pu faire, par manque de temps, l'affiche « Nailloux 2050 ». Ils voulaient faire plus. Et je pense que c'était un bon début. Cette journée a été aussi l'occasion pour madame le maire de remercier les artistes qui ont réalisé le graffiti sur la thématique du sport, aux tribunes de foot avec les élèves du collège.

Je voulais aussi lire quelques retours des élèves transmis par les enseignants : « j'ai beaucoup aimé la visite des monuments aux morts et j'ai découvert ce qui c'était passé pendant la guerre », il y a même des dessins avec beaucoup de détails. « J'ai beaucoup aimé le rallye patrimoine et la découverte de monuments près de chez moi, j'ai aussi aimé apprendre les gestes de premiers secours, maintenant je sais que je peux sauver la vie d'une personne ». « L'action solidarité était chouette, on a pu apporter des choses dont on n'avait plus besoin pour des personnes qui ne peuvent pas se les offrir, elles ont pu avoir un vrai Noël comme nous. On a découvert le Secours populaire qu'on ne connaissait pas ». « Nettoyer la ville a été très important pour moi. Depuis, quand je vois un papier par terre, je le ramasse. On a embelli la ville en plantant des fleurs. En participant aux commémorations, on a rendu hommage aux hommes grâce à qui nous pouvons vivre libres maintenant ». « j'ai aimé aller voir les manies et les papis à la maison de retraite, ils étaient heureux de partager une galette avec nous. J'ai aimé être en équipe pendant le rallye, sortir de l'école, marcher et découvrir Nailloux. A la maison de retraite on a fait de belles rencontres, c'était drôle, on a raconté des blagues. »

Du coup c'était un beau début d'aventure. Et je souhaitais remercier les personnes des services qui se sont impliquées, Marylène pour les services techniques, Stéphanie et Damien du service communication, Patrick de la cyberbase. On peut être fier car on est la seule commune à l'avoir mis en place sur la Haute-Garonne. Ce sont des premiers contacts, des premières actions qui se sont bien déroulées. Aujourd'hui on reste dans la continuité, et on a démarré la réflexion, on a envisagé déjà des actions pour être prêts au 1^{er} octobre pour le prochain passeport du civisme. Et je remercie les élus qui ont été enthousiastes et on dit « oui » à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21h 40 et annonce un prochain conseil le jeudi 25 juillet 2019.